

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

## COMMUNE DE MALZÉVILLE

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2013

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants : 24**

**Conseillers absents - excusés :** David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Geneviève FLEURY.

**Procurations :** Jean-Pierre ROUILLON à Jean-Pierre FRANOUX,  
Francine PIERRE à Daniel THOMASSIN,  
Véronique DEVIGNES à Malika TRANCHINA,  
Samia MESSALTI à Bertrand KLING,  
Bernard BRAUN à Yves COLOMBAIN.

**Secrétaire de séance :** Colette MESNIER**Date convocation :** 20 juin 2013**N° 2013-057****Objet :** Cession de diverses parcelles par l'EPFL - Arbitrages fonciers 2013**Rubrique :** 2.2**Rapporteur :** Bertrand KLING

L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a acquis différents biens sur le ban communal de MALZEVILLE, entre 1994 et 2002, dans le cadre de divers projets, notamment l'aménagement des parkings Gény et Cournault, ou encore l'élargissement du chemin du Chateau.

Ces biens ayant trouvé leur destination d'usage, doivent être régularisés et cédés à la ville de MALZEVILLE. La superficie totale de ces parcelles est de 43a 96ca.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles	Adresse	Usage actuel	Zonage PLU (POS)
AB 688-689-690	Rue Gény	Parking Gény	UA (UA)
AB 146-147	Point du jour	Verger des coteaux	2N (ND)
AH 567	Rue du Lion d'or	Espace vert à l'entrée de ville au niveau du pont Vayringe (face à la Douëra)	UB (UB)
AH 590	Rue de Verdun	Espace vert	UB (UB)
AH 612-614	Allée Charles Cournault	Parking derrière la poste	UA (UA)
AK 436-1024-1025	Chemin du Chateau	Espaces verts et voirie	UB (UB)
AK 1035	Chemin du Chateau	Parking	2N (NC)

## Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

Le coût d'acquisition de ces terrains est de 552 467,30 € (TVA incluse), qui sera payable selon l'échéancier suivant :

Date d'échéance	Capital à rembourser	Actualisation	Annuités
2013	88 009,12 €	/	88 009,12 €
2014	51 606,46 €	516,06 €	52 122,52 €
2015	51 606,46 €	1 032,13 €	52 638,59 €
2016	51 606,46 €	1 548,19 €	53 154,65 €
2017	51 606,46 €	2 064,26 €	53 670,72 €
2018	51 606,46 €	2 580,32 €	54 186,78 €
2019	51 606,46 €	3 096,39 €	54 702,85 €
2020	51 606,46 €	3 612,45 €	55 218,91 €
2021	51 606,46 €	4 128,52 €	55 734,98 €
2022	51 606,50 €	4 644,58 €	56 251,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>552 467,30 €</b>	<b>23 222,90 €</b>	<b>575 690,20 €</b>

Le rachat de ces parcelles intervient dans le cadre de la convention foncière entre l'EPFL et la commune adoptée par la précédente délibération.

Vu la convention foncière FD 4089 entre la commune de Malzéville et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine établissant un plan foncier pour la cession de diverses parcelle sur le ban communal,

Vu l'avis du service des domaines en date du 25 février 2013,

Vu l'avis favorable de la commission « cadre de vie » réunie le 6 juin 2013,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus auprès de l'EPFL, selon les modalités ci-dessus,

- **CHARGE** l'étude de Maîtres LORENTZ, BLETOUX, PARISOT-DRAPIER et PAQUIN, sise 9 Rue Saint-Nicolas à NANCY d'effectuer les formalités nécessaires à l'acquisition de ces terrains, pour le compte de la commune,

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.



*J. Franoux*